

# Collège ingénieur.e.s et technicien.ne.s des EPST

## Liste présentée par le SNCS-FSU

### Syndicat National des Chercheurs Scientifiques - Fédération Syndicale Unitaire

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a plusieurs compétences :

**Il est obligatoirement consulté sur :**

- la stratégie nationale : en matière d'enseignement supérieur et de recherche, rapports au Parlement...
- les structures : créations, suppressions ou regroupements d'établissements ;
- la recherche : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique ;
- les moyens : répartition des emplois et des budgets entre les différents établissements ;
- les formations : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation des établissements ;
- la législation et la réglementation : concernant les formations supérieures, les établissements de l'ESR...

**Il est une importante caisse de résonance.**

Le réseau de syndiqués de la FSU permet à ses élus d'interagir avec les acteurs de terrain sur les sujets à l'ordre du jour, et de se faire l'écho des préoccupations des personnels et des étudiants.

**Il est un lieu d'information et d'alerte.**

Son expression nationale sous forme d'interpellations, de motions, de communiqués de presse... a vocation à être reprise et amplifiée dans les établissements.

**Il dispose de la capacité d'auto-saisine** permettant ainsi aux élus d'obtenir la mise à l'ordre du jour de grandes questions relatives au service public d'ESR.

## Les élu.e.s SNCS-FSU au CNESER : alerter, proposer, représenter.

**Lors du mandat 2015-2019, ils et elles ont été en première ligne.**

Les élu.e.s SNCS-FSU se sont opposés aux projets de lois qui mettaient en danger le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et ont proposé de nombreux amendements contre la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, au système Parcoursup, à la loi ORE (Orientation et réussite des étudiants), aux arrêtés licence et master, au projet d'ordonnance sur les regroupements...

Les élu.e.s SNCS-FSU se sont beaucoup investis dans toutes les questions qui relèvent de la recherche, en particulier sur le budget de la recherche, l'emploi scientifique et le financement des laboratoires. En rassemblant toutes les sensibilités du CNESER sur les positions défendues par le SNCS-FSU concernant la recherche, ils et elles ont porté haut et fort la parole de la communauté scientifique pour demander un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique et un financement des laboratoires via les dotations des tutelles, en proposant notamment deux motions adoptées à la quasi-unanimité par le CNESER :

- L'emploi scientifique dans l'enseignement supérieur et la recherche s'engage vers un décrochage inédit.
- Le CNESER dénonce le déséquilibre extrême du financement du fonctionnement de la recherche en faveur du système par appels à projets.

Les élu.e.s SNCS-FSU ont été en première ligne pour demander systématiquement un budget de la recherche qui permette d'atteindre les 3% du PIB pour la R&D, dont 1% pour la recherche publique. Ils et elles ont beaucoup œuvré à la création de la commission d'études spécialisées (CES) du CNESER consacrée au financement de la recherche, commission qui rassemble une trentaine de membres du CNESER dont deux élu.e.s SNCS-FSU. Leurs travaux ont abouti à la rédaction d'un texte commun intitulé « Les financements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche » adopté lors de la séance plénière du CNESER du 18 septembre 2017. Les travaux de la CES du CNESER se sont ensuite poursuivis sous l'impulsion des élu.e.s SNCS avec le vote en juillet 2018 par le CNESER d'un texte sur le programme d'investissements d'avenir (PIA) et la rédaction de nouvelles analyses sur le crédit d'impôt recherche et le financement de la recherche publique par appels à projets.

**Dorothee Berthomieu (CNRS), Boris Gralak (CNRS), Maude Le Gall (Inserm), Philippe Mussi (INRIA)**

### Face à une situation catastrophique pour la recherche

Depuis plusieurs années, l'effort de recherche de la France a décroché par rapport à ses principaux partenaires. Cet effort global de R&D est d'environ 2,2% du PIB en France (dont 0,78% du PIB pour la R&D publique) alors qu'il atteint 2,74% aux États-Unis, 2,94% en Allemagne, 3,14% au Japon et même 4,23% en Corée. La France reste ainsi très en deçà de l'objectif de 3% défini en 2002 au sein de la stratégie européenne.

Avec un aveuglement désespérant, tous les gouvernements, depuis quinze ans, ont persisté dans le dogme de la recherche financée sur projets à court terme, inadapté et contre productif pour la communauté scientifique. Sous prétexte de développer l'innovation, leur politique place en partie la recherche publique en position de sous traitance d'une industrie privée incapable d'investir elle-même dans la R&D malgré la manne du crédit d'impôt « recherche » (CIR). Le CIR soutenu au-delà de toute mesure coûte désormais plus de 6 milliards d'€, alors que tous les rapports successifs démontrent l'inefficacité à faire augmenter l'investissement du secteur privé dans la R&D devenant ainsi une niche fiscale pour les entreprises.

La recherche publique se trouve désormais dans l'incapacité d'honorer correctement sa mission principale : le développement des connaissances, la recherche fondamentale tout comme une recherche appliquée de qualité. Loin d'augmenter le budget de la recherche publique, la politique d'appels à projets générée par le PIA (Programme d'investissement d'avenir) n'a fait que mettre en concurrence les sites, les laboratoires, les équipes et les individus, et a conduit à une détérioration dramatique des conditions de travail accompagnée d'une déperdition inédite en temps et énergie des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens.

Le Premier ministre a annoncé le 1er février 2019 la préparation d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche qui devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2021. Le SNCS-FSU réclame depuis plus de 15 ans un tel plan pluriannuel d'investissement dans la recherche publique, et défend plusieurs propositions. Alors que le MESRI demande à trois groupes de réflexion de répondre à trois questions portant sur le financement de la recherche, les rémunérations et les carrières, et la recherche partenariale, le SNCS-FSU rappelle que les réponses sont connues.

### Que voulons-nous ? Une recherche publique forte !

Il est aujourd'hui nécessaire de relever le potentiel français de recherche de 50%, tant en financements qu'en emplois. Les EPST sont capables de relever ce défi de formation et d'organisation, en accroissant leur potentiel humain. Nous voulons une recherche publique toujours plus démocratique, dont le fonctionnement permette à l'ensemble de la communauté scientifique de se réapproprier l'exercice de son métier pour conduire les travaux de recherche dont notre pays a et aura besoin, pour l'avenir social, économique, culturel et environnemental de l'humanité. Ces objectifs sont indissociables :

- du respect des libertés de recherche et des libertés académiques, d'un soutien de base des laboratoires suffisant et de l'évaluation par des pairs en majorité élus ;
- du développement des connaissances au bénéfice de l'ensemble de la société, lequel doit être assuré par un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) disposant d'un statut de titulaire pour les personnels des organismes de recherche et des universités ;
- du soutien prioritaire à une recherche publique qui ne soit pilotée par aucun pouvoir politique, industriel ou financier, pour que les relations recherche privée-recherche publique fonctionnent sur une base saine.

### Le cadre que nous voulons : une autre politique de la recherche publique

- **une loi de programmation de l'ESR**, avec un budget en augmentation de 1 milliards d'€ par an pendant dix ans, pour atteindre 1% du PIB pour la recherche publique ;
- **un plan pluriannuel de l'emploi scientifique** comportant un plan de création de 5000 emplois statutaires par an pendant 10 ans. La possibilité de recruter les jeunes scientifiques au plus près de la thèse doit être maintenue ;
- **une revalorisation importante des salaires et une amélioration des carrières des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens**, en particulier celles des femmes, sans individualisation des salaires, pour garantir l'attractivité des métiers de la recherche dans notre pays et sur la scène internationale ;
- **un financement de base des laboratoires** suffisant pour assurer l'indépendance de la recherche et le développement du front continu des connaissances ;
- **la fin de la gestion managériale, du clientélisme et de l'opacité financière** créés par l'empilement des structures « Ex » générées par le PIA et la fin du secrétariat général à l'investissement et le retour du pilotage de son budget au MESRI.

## LES CANDIDAT.E.S SNCS-FSU AU CNESER

### COLLEGE INGENIEUR.E.S ET TECHNICIEN.NE.S DES EPST

1	M <sup>me</sup>	SIX	Catherine	IR2	CNRS
1bis	M.	JOURDAN	Hervé	IR1	IRD
2	M.	PARSONS	David	IR2	INRIA
2bis	M <sup>me</sup>	LAJAUNIE	Claire	IECN	INSERM
3	M <sup>me</sup>	ZIMMER	Caroline	TCS	CNRS
3bis	M.	BRAGEU	Rémi	IEHC	CNRS
4	M.	BALEUX	François	IECN	CNRS
4bis	M <sup>me</sup>	LOTHE	Caroline	TCE	INRIA

**POUR AGIR ENSEMBLE VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LE SNCS-FSU**